



Mot de la présidente

« Une femme demeure une femme, où qu'elle soit dans le monde » lançait dans un cri du cœur une conférencière lors de la 49^e session de la Commission sur le statut de la femme des Nations Unies qui s'est déroulée à New York du 28 février au 11 mars. Quels que soient les thèmes abordés lors des nombreuses conférences, divers ateliers et grandes plénières, les milliers de femmes sont venues dire à leurs sœurs de partout dans le monde, leurs réalités, leurs peurs, leurs projets, leurs blessures, leurs aspirations, leurs revers, leurs rêves, leurs hières comme leurs demains. Militantes féministes et parlementaires, de tous les coins de la planète, de diverses langues et cultures, elles sont arrivées à New York avec leurs agendas et leurs attentes. Un des objectifs principaux de cette conférence était de faire le point sur la situation de la femme dans le monde et cela, depuis la conférence de Beijing en 1995. Au préalable il y avait eu les conférences de Mexico en 1975, suivi de celles de Copenhague et Nairobi.

En tant que membre de la délégation canadienne, et en compagnie de la présidente du Réseau national d'action éducation femmes, Paulette Sonier Rioux, je me suis jointe à ces femmes revendicatrices d'un monde meilleur. Notre délégation était dirigée par l'Alliance canadienne féministe pour l'action internationale, l'AFAI. Parmi les dossiers que nous véhiculions, notons celui de l'éradication de la violence faite aux femmes, sous toutes ses formes. Malgré le constat, il reste énormément de travail à accomplir pour atteindre un monde sans discrimination, sans trafic de femmes et d'enfants, sans haine, sans génocides, sans terreur et sans guerres, les partici-

« Le mouvement pour les droits de la femme a accompli des exploits extraordinaires et nous a tous poussé à envisager les droits de l'homme d'une manière plus large. Ce mouvement est un exemple excellent de voix diverses se regroupant et formant un pouvoir conjugué pour lutter contre la discrimination. Ce mouvement a renforcé les principes de base des droits fondamentaux comme l'universalité et l'indivisibilité »,

Louise Arbour
Haut Commissaire des Nations Unies
aux Droits de l'homme

pantes canadiennes ont pu apporter plusieurs exemples de programmes et de services qui donnent espoir aux femmes d'aujourd'hui et à celles de demain.

Pour nous, femmes francophones vivant en milieu minoritaire, les défis sont grands. Les articles de ce bulletin nous amènent à nous interroger sur les réalités des femmes de nos communautés à travers le pays ainsi qu'à leur ingéniosité pour se doter des services dont elles ont besoin. Que ce soit un service en français dans un centre communautaire, un programme particulier pour les nouvelles canadiennes, une ligne provinciale d'appels, un programme scolaire ou un centre d'accueil, chacun de ces programmes et services ont été mis sur pied par des femmes ayant à cœur le bien-être des autres membres de leurs communautés.

Ailleurs de par le monde, que ce soit en Afrique ou en Asie, en Amérique du Nord ou du Sud, les femmes recherchent la solidarité et revendiquent le droit à la reconnaissance de leur plein statut de femme. Les femmes de la francophonie s'attendent à cette solidarité et plus que jamais, elles mêlent leurs voix à toutes celles qui souffrent et qui

attendent des jours meilleurs. Nous ne pouvons plus taire ni ignorer le discours des milliers de femmes commençons par être à l'écoute des nôtres ...

Agathe Gaulin

La violence faite aux femmes et les femmes francophones en contexte minoritaire :

un dossier prioritaire de la FNFCF

La violence familiale au Canada fait principalement ses victimes parmi les femmes. Plusieurs études appuient cette affirmation. On ne compte plus les analyses portant sur cette problématique, ni les recommandations émanant des groupes de femmes pour contrer la situation. La violence faite aux femmes est un fléau reconnu par tous les gouvernements au Canada. Et pourtant, la situation ne s'est guère améliorée depuis le rapport gouvernemental de 1993 « Un nouvel horizon : éliminer la violence, atteindre l'égalité »¹. Cette enquête représentait une première tentative de répertoir l'ampleur de la violence familiale au Canada. Les dernières données sur le sujet révèlent que les femmes sont de façon prédominante les victimes de violence, tant de par la gravité de l'agression, la fréquence des agressions que dans les formes de violence subie². Aucune catégorie de femmes, aucune classe sociale et aucune culture n'est épargnée par cette violence.

Toutes ces études par contre ne permettent pas de se faire une idée de l'ampleur de cette problématique parmi les femmes francophones en contexte minoritaire. Et partout au Canada en contexte minoritaire francophone, on parle de carence en terme de services accessibles en français pour les femmes et leurs enfants vivant une situation de violence. Cet état de fait entraîne des

« Les femmes francophones en situation minoritaire représentent une population de près de 500 000 personnes dispersées à travers les provinces et les territoires. Elles partagent un patrimoine culturel et linguistique, bien qu'elles vivent des réalités régionales très différentes. Près de 60 % de la population francophone du pays vit dans des régions où elle forme plus de 20 % de la population régionale³, tandis que d'autres habitent des régions où le maintien de la langue et l'accès à des services en français sont des problématiques importantes. Certaines communautés francophones se trouvent en région rurale, d'autres dans certains grands centres urbains, tels qu'Ottawa, Saint-Boniface et Moncton. Cette diversité est une variable très importante à prendre en considération lorsque l'on tente d'étudier et de comprendre les besoins des femmes francophones vivant en contexte minoritaire et en situation de violence. »

FNFCF, « Des services en français pour les femmes vivant des situations de violence : un droit fondamental », mars 2003, page 6

situations désastreuses tant pour les femmes victimes de violence que pour les intervenantes francophones en contexte minoritaire. En plus de faire face à ces carences, on doit également composer

avec les stéréotypes et les idées préconçues qui font obstacles à l'action sur cette question : misogynie, féminisation du problème (ce qui entraîne souvent un manque de reconnaissance, un manque de financement), ostracisation des victimes, etc. C'est pourquoi le dossier de la violence faite aux femmes est un des dossiers prioritaires de la FNFCF.

En mars 2003, la FNFCF publiait un document de travail « Des services en français pour les femmes vivant des situations de violence »³. Cette recherche avait pour but d'explorer l'accessibilité des services en français pour les femmes en contexte minoritaire. On cherchait également à révéler les initiatives et projets novateurs de la communauté francophone en contexte minoritaire sur cette question. Cette étude notait qu'un « lien étroit existe entre la présence de politique sur l'offre de services en français et la disponibilité de ces services pour les femmes francophones en situation minoritaire vivant de la violence. » On soulignait également l'importance d'évaluer la qualité des services juridiques reçus par les femmes francophones en contexte minoritaire.

Suite à ce rapport, la FNFCF organisa en novembre 2003 un colloque national sur la violence faite aux femmes et les femmes francophones en contexte mino-

ritaire. *Femmes francophones en milieu minoritaire : Solidaires dans la lutte à la violence faite aux femmes* était une première au niveau des femmes francophones en contexte minoritaire. Cette rencontre visait à débayer des pistes d'actions possibles afin de développer tant les connaissances sur la question de la violence et des femmes francophones en contexte minoritaire que des activités à entreprendre afin d'améliorer ce contexte pour les victimes.

Réunissant les groupes membres de la FNFCF, des groupes de femmes francophones, des associations communautaires francophones, des intervenantes et des usagères de services de toutes

(suite à la page 2)

¹ Ministre des Approvisionnement et Services, (1993) « Un nouvel horizon : éliminer la violence, atteindre l'égalité », Ottawa.

² Pour obtenir les plus récentes données sur le sujet, consultez le profil statistique de 2004 « La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2004 », au lien suivant <http://www.phac-aspc.gc.ca/nfcv-cnivf/violencefamiliale/pdfs/85-224-XIF2004000.pdf>

³ Vous trouverez ce document à l'adresse électronique suivante : http://fnfcf.ca/documentsetude_droit_femme_violence.pdf

La violence faite aux femmes et les femmes francophones en contexte minoritaire :

un dossier prioritaire de la FNFCF (suite)

les provinces et territoires, la rencontre permet d'établir un plan d'action visant à contrer cette problématique en trois volets⁴ :

1- Revendication et promotion;

2- Réseautage/formation et partage d'information;

3- Recherches et études.

En 2005, la FNFCF a choisi d'actualiser le volet Réseautage/formation et par-

tage d'information comme projet initial. Par l'établissement d'un réseau électronique et le développement de ressources virtuelles en matière de violence faite aux femmes axé sur les besoins des femmes francophones en contexte minoritaire, le projet servira de pierre de touche afin de jeter les bases de la prochaine initiative que la FNFCF présentera à Condition féminine Canada au printemps 2005.

Le présent projet représente donc l'actualisation de certaines activités iden-

tifiées par et pour les représentantes et intervenantes dans le domaine de la violence faite aux femmes des communautés francophones et acadienne. Nous avons déjà établi par courriel électronique un envoi hebdomadaire entourant l'actualité, les rapports, documents récents, les activités et initiatives entreprises par les groupes sur la question de la violence faite aux femmes. Ce courrier électronique permet aux femmes francophones vivant en contexte minoritaire de briser l'isolement linguistique et de contrer le manque d'accès à l'information en français⁵.

Nous avons également formé un comité encadreur, regroupant des groupes membres de la FNFCF, des groupes de femmes francophones et des associations francophones, qui orientera la démarche de la FNFCF dans ce dossier. Ce

comité tiendra une première rencontre à la fin mars 2005. La priorité de ces actions visera à briser l'isolement tant des usagères que des intervenantes francophones en contexte minoritaire. Pour ce faire, nous devons développer non seulement des actions novatrices mais également pertinentes aux communautés francophones et acadienne du Canada. Consultez notre site web pour obtenir plus de renseignements sur les démarches entourant le développement de ce dossier. ■

⁴ Le plan d'action est disponible au lien suivant : http://fnfcf.ca/documents/Plan_d_action_violence_.pdf

⁵ Si votre groupe désire recevoir ces courriels, contactez-nous afin d'inclure votre nom dans la liste d'envoi.

Accessibilité des services en français pour les femmes francophones et les femmes immigrantes d'expression française victimes de violence conjugale et de violence à caractère sexuel à Ottawa :

Quelle est la situation des services en français à Ottawa pour les femmes francophones dans toute leur diversité victimes de violence conjugale et de violence à caractère sexuel?

La recherche-action, effectuée par Mila Younes, pour le Comité Réseau, a tenté de répondre à cette question. Cette initiative, financée par Condition féminine Canada dans le cadre de son programme de Promotion de la femme, a reçu un très grand soutien de la part de toutes les intervenantes et les directrices d'agences francophones. De nombreuses intervenantes des services connexes ont également apporté leur contribution, ce qui a permis de dresser un portrait assez objectif des barrières et des moyens à mettre en œuvre afin d'améliorer la situation des femmes francophones victimes de la violence sexuelle. Il est important que le gouvernement respecte ses engagements envers les organismes francophones car ils demeurent encore largement sous-financés par rapport aux organismes dits bilingues ou anglophones.

Le **Comité Réseau** est un regroupement d'intervenantes féministes francophones formé en 1988, dont l'objectif est de se mobiliser et de travailler de concert avec les agences pour contrer la violence faite aux femmes. Les membres du Comité Réseau sont des intervenantes de première ligne, des travailleuses sociales oeuvrant auprès des femmes francophones victimes de violence conjugale et de violence à caractère sexuel. Les intervenantes francophones, souvent isolées, cherchaient aussi à se donner du soutien, à partager leurs préoccupations et leur expertise.

Le Comité Réseau a déterminé trois objectifs spécifiques : identifier les lacunes en matière d'accessibilité des services; valider les résultats de la recherche-action et faire entériner les recommandations énoncées par les participantes aux groupes-focus et aux rencontres individuelles; regrouper les décideurs et décideuses dans le but de les inciter à apporter les changements proposés

L'enquête a porté sur la région d'Ottawa. Elle comprenait des entrevues avec des femmes qui utilisent les services, des travailleuses en milieu urbain et avec des travailleuses de milieu rural car la pénurie de places en maison d'hébergement francophone, affecte les ressources déjà maigres en périphérie. Les femmes sont parfois obligées d'aller vivre en dehors de leur milieu naturel, ce qui peut être un facteur fragilisant pour une femme et ses enfants qui vivent des situations difficiles.

Pour les besoins de la recherche, nous avons créé des groupes distincts : femmes victimes de violence conjugale, femmes survivantes d'inceste et d'agression sexuelle, et femmes de cinquante ans et plus. La plupart des femmes immigrantes d'expression française ont préféré participer à des rencontres individuelles. En plus de vivre l'oppression en tant que femmes, les femmes immigrantes vivent une double oppression liée au

racisme. C'est pourquoi il était important de respecter leurs demandes. Ce choix a permis de créer un cadre de confiance et de collaboration. Cette recherche a démontré qu'il existait de nombreux tabous concernant la violence à caractère sexuel et la violence envers les femmes immigrantes.

Les femmes âgées sont souvent laissées pour compte. De plus, les femmes marginalisées : les travailleuses du sexe; les femmes itinérantes; les femmes psychiatriques qui ne sont plus dans les institutions à cause des coupures budgétaires sont les oubliées de la société. Leur extrême pauvreté aggrave leurs conditions physiques car se maintenir en santé coûte cher. Elles peuvent avoir de graves problèmes de santé mentale mais aussi des maladies comme le diabète, l'hypertension. Les organismes francophones qui travaillent auprès de cette clientèle ont exprimé leurs inquiétudes face aux manques de ressources pour venir en aide à cette population. Non seulement les femmes vivent dans de terribles conditions mais le système les revictimise en restant parfois muet et en ne reconnaissant pas leur spécificité.

Les femmes francophones victimes de violence sexuelle ont souvent un long chemin à parcourir avant d'avoir accès aux services en français, même si les services en français sont plus nombreux qu'il y a une dizaine d'années. À cet effet, nous devons saluer le combat politique mené par l'Action ontarienne contre la violence faite aux femmes et les autres groupes notamment les Centres de ressources communautaires, les CALACS francophones, le Service familial catholique et La Maison d'amitié. Ces groupes n'ont cessé de revendiquer le droit des services en français pour les femmes et travaillent avec acharnement pour le développement des services en français en Ontario.

Un des constats marquants de la recherche-action est le consensus existant entre les différentes personnes que nous avons rencontrées; les femmes victimes; les intervenantes sociales; les directrices d'agence; les avocates; les intervenantes de la Société d'aide à l'enfance; d'Ontario au travail ainsi que de la police d'Ottawa concernant les barrières et les besoins. Les résultats ont été validés le 15 janvier 2004 à Ottawa. Cette rencontre avait pour but de présenter les résultats de la recherche en vue de les faire valider par les participantes. Il s'agissait aussi d'analyser les recommandations proposées par les participantes et de voir quel suivi sera donné à cette recherche. Vingt-huit participantes de la recherche-action étaient présentes lors cette rencontre.

Les femmes survivantes d'inceste ou d'agression sexuelle ont mentionné qu'elles avaient eu beaucoup de difficultés à trouver des services en français. Elles ont pour la plupart attendu des années avant d'entreprendre une démarche. C'est aussi souvent le fruit du hasard qui leur a permis de trouver des services en français dans la région d'Ottawa. Il faut rappeler que pour les survivantes d'inceste, l'agresseur fait souvent partie de la famille proche ou éloignée, ce qui rend le dévoilement difficile. Le dévoilement est très difficile et épineux lorsque l'abuseur a une situation sociale importante. Les femmes redoutent de ne pas être crues. Elles peuvent enfouir dans leur mémoire la plus profonde leur souffrance et vivre des dépressions multiples. Les femmes nous ont dit avoir été médicamenteuses pendant de nombreuses années car les médecins ne trouvaient pas les raisons de leur dépression. Elles portent souvent le fardeau et la responsabilité des abus qu'elles ont vécus. Les femmes ont parlé de leur tendance suicidaire, d'un mal de vivre profond; leur estime de soi est devenue très basse sinon nulle. Elles craignent le jugement de leurs pairs et d'être rejetées, ce qui aurait pour conséquence de les isoler.

Parmi les obstacles institutionnels identifiés lors de la recherche, nous avons noté d'une part que les services en français pour ce groupe sont insuffisants et pas toujours bien identifiés. Les listes d'attente pour participer à un groupe peuvent être longues ce qui ralentit le processus pour la femme qui veut entreprendre une démarche de guérison. Dans le cas d'agression sexuelle, les démarches sont lourdes de conséquences, les femmes vont souvent être revictimisées par le processus de démonstration de la preuve. Les femmes craignent de perdre leurs enfants et de les voir confier à la Société d'aide à l'enfance.

Les femmes immigrantes d'expression française victimes de violence conjugale sont dans des situations encore plus difficiles car elles ne connaissent pas le pays d'accueil et ses infrastructures. Elles vivent parfois l'isolement et manquent de confiance. Elles sont souvent dans un mode de survie, en attente de régler leur statut, elles cherchent du travail tout en essayant de faire face aux changements importants de leur vie. La violence n'est pas toujours identifiée comme telle et les femmes préfèrent donner priorité à ce qu'elles ont à faire afin de sortir du mode de survie. Les femmes ne connaissent pas toujours leurs droits, il leur faut parfois des années avant de trouver une stabilité dans le nouveau pays. Les femmes peuvent parfois subir de nombreuses pressions de la part de leur communauté respective. Si elles dénoncent des situations de violence, elles risquent d'être ostracisées par leur groupe; cette situation ne favorise pas le dévoilement car maintenir le tissu social

est important pour la survie des femmes et les valeurs qu'elles veulent transmettre à leurs enfants.

Parmi les obstacles institutionnels auxquels les femmes immigrantes font face, il y a le racisme systémique dans certaines institutions qui transigent avec ce groupe de femmes. Des représentantes de la Société de l'aide à l'enfance, d'Ontario au travail ainsi que de la Police d'Ottawa, sans dramatiser, ont reconnu l'ampleur du problème. De nombreux préjugés existent au sujet de certains groupes ethnoculturels, cette situation ne favorise pas l'accès aux services déjà très limités par les membres de ces communautés.

Vivre dans une situation de violence conjugale ou de violence à caractère sexuel n'a pas que des conséquences physiques pour les femmes et leurs enfants. Les femmes vont souvent s'appauvrir car ce sont elles qui doivent quitter le logement familial, ne serait-ce que pour sortir de la situation de danger dans laquelle elles se trouvent. La pénurie de places en maison d'hébergement a des conséquences très graves sur la vie des femmes et de leurs enfants car elles vont hésiter avant de partir. Non seulement, il faut attendre longtemps avant d'avoir une place, mais en plus, la province de l'Ontario n'a pas investi de nouveaux argents dans la construction de logements sociaux et sécuritaires. On se demande où une femme victime de violence va pouvoir aller. À notre grande surprise, la recherche-action a révélé que des femmes immigrantes sont restées dans des abris gérés par la Ville d'Ottawa pendant presque deux ans alors que normalement ces abris d'urgence accueillent des personnes pour des durées extrêmement limitées. Souvent les femmes immigrantes ont plus de difficulté à trouver des logements abordables une fois rendues dans ces abris d'urgence. Discrimination ou concours de circonstances malheureux ? Les nombreux témoignages reçus nous portent à conclure qu'il s'agissait plus de discrimination à l'endroit de certains groupes plutôt que de l'effet du hasard. Cette situation mériterait plus d'exploration dans une recherche ultérieure.

Nous avons constaté un manque flagrant de personnel francophone dans les agences dites bilingues ou anglophones. Souvent la présence d'une intervenante francophone ou parlant français relève du hasard plutôt que la volonté de l'organisme d'engager du personnel parlant français. D'ailleurs, les intervenantes francophones travaillant dans ces agences vont voir leurs tâches se multiplier. Elles vont faire du travail pour lequel elles ne sont pas mandatées comme la traduction de texte et l'interprétation; elles n'auront pas toujours le soutien nécessaire.

Les participantes ont convenu de façon unanime qu'il fallait plus de services en français à Ottawa, qu'il fallait améliorer la visibilité de ces services et développer des services qui correspondent à la nouvelle réalité démographique d'Ottawa, puisque de plus en plus de femmes immigrantes d'expression française vivent ici. Il est impératif de mettre en œuvre des mesures concrètes afin de lutter contre le racisme systémique et de faciliter l'intégration des femmes immigrantes par la reconnaissance de leurs diplômes et de leurs expériences professionnelles. Il est primordial que le gouvernement augmente les fonds dans les services en français pour les femmes francophones et les femmes immigrantes d'expression française victimes de violence conjugale et de violence à caractère sexuel, qu'il investisse davantage mais aussi dans la construction de logements sociaux et abordables afin que les femmes victimes de violence ne soient pas contraintes de rester dans des situations dangereuses. Il est très important que l'expérience des femmes soit reconnue et validée.

Les services en français sont garantis par la loi des services en français et le gouvernement doit respecter ses engagements.

Enfin nous voulons souligner la participation des femmes victimes de violence aux groupes-focus et aux rencontres individuelles. Malgré leur douleur et leur terrible expérience, elles ont accepté de partager leur vécu et de proposer des pistes pour améliorer les services en français à Ottawa. Le processus n'a pas été facile. C'est grâce à leur ténacité et à la grande qualité d'écoute des intervenantes que nous avons pu mener cette recherche à terme. Pour les femmes victimes de la violence sexiste, leur participation aux groupes-focus ou aux rencontres individuelles a eu un effet « *d'empowerment* » elles sont sorties d'un long silence et ont participé au processus de mise en œuvre des recommandations pour l'amélioration des politiques et des services en français. Les femmes nous ont permis de mieux comprendre l'ampleur du problème. ■

Mila Younes est une chercheuse établie dans la région d'Ottawa. Elle a effectué la recherche d'accessibilité pour le Comité Réseau et peut-être rejoindre à l'adresse courriel suivante: milayounes@hotmail.com

L'implantation d'un tribunal islamique en Ontario

La charia

En Ontario, la Loi sur l'arbitrage de 1991 permet aux individus de régler des disputes familiales devant un arbitre. L'Institut islamique de justice civile, créé en 2003 à Toronto par Syed Muntaz Ali, souhaite régler les différends familiaux selon la Charia et donc établir un système de justice en matière de droit familial qui fonctionne en parallèle au système de justice régulier. Quelles seraient pour les femmes vulnérables les conséquences d'un tel tribunal qui appliquerait la charia en matière de droit familial? Le rapport de Marion Boyd sur la question a été publié en décembre 2004 et propose au gouvernement de l'Ontario d'aller de l'avant avec la demande de l'Institut islamique de justice civile. Ce rapport a suscité la consternation des groupes de femmes qui s'opposent à l'application de l'arbitrage en matière de droit familial. Le gouvernement étudie actuellement les recommandations.

Le Canada a une très longue tradition d'arbitrage, puisque la première loi remonte à 1891. Il faut dire qu'en général, ce sont les litiges commerciaux qui étaient réglés par voie d'arbitrage. Depuis plusieurs décennies, des tribunaux rabbiniques existent en application de la Loi sur l'arbitrage pour régler les conflits familiaux selon leurs croyances religieuses. Aujourd'hui, certains membres de communautés musulmanes qui souhaitent vivre en accord avec leurs principes religieux se disent victimes de discrimination en vertu des articles 2 et 15 de la Charte canadienne des droits et des libertés parce qu'ils n'ont pas encore accès à des tribunaux d'arbitrage fondés sur la Charia.

Lorsque les médias ont commencé à parler de la possibilité pour l'Institut islamique de justice civile de se voir octroyer le droit de pratiquer l'arbitrage selon la Charia¹, de nombreux organismes travaillant auprès des femmes musulmanes se sont dit très inquiets par cette éventualité. Les non-musulmans aussi soulèvent de nombreuses questions. Le mot Charia fait peur car il rappelle le régime des Talibans, la lapidation des femmes jugées « adulerines » Comment le gouvernement du Canada, défenseur des droits de la personne, pourrait-il permettre une telle situation? Les nombreuses réactions, tant négatives que positives, ont contraint le gouvernement de l'Ontario à se pencher sérieusement sur le sujet. Quelles conséquences la pratique de la Charia, en terme de droit familial, pourrait avoir sur les femmes? Comment protéger les femmes les plus vulnérables dans le cas où le gouvernement irait de l'avant avec la demande de l'Institut islamique de justice civile de créer de tels tribunaux d'arbitrage? Le gouvernement de l'Ontario peut-il refuser ce droit aux personnes de confession musulmane alors que d'autres groupes utilisent l'arbitrage religieux?

Le gouvernement de l'Ontario a mandaté Marion Boyd, ancienne ministre de la Condition féminine et Procureure générale, pour consulter les diverses communautés et les membres d'organismes travaillant auprès des femmes victimes de violence en vue d'obtenir leur point de vue sur les changements à apporter à la Loi sur l'arbitrage de 1991. Les groupes consultés ont été invités à faire des recommandations afin que les femmes les plus vulnérables soient protégées.

La Loi sur l'arbitrage de 1991 permet à des parties de régler des différends en dehors des tribunaux judiciaires. Le gouvernement fédéral encourage les systèmes non judiciaires de règlements tout en reconnaissant que l'arbitrage est de compétence provinciale. L'arbitrage doit se faire sur une base volontaire, nul ne peut y être contraint. À ce sujet, le ministre de la Justice du Canada, l'honorable Irwin Cotler, rappelle que la Charte canadienne des droits et des libertés s'applique au fonctionnement et aux décisions des tribunaux d'arbitrage, que la Loi sur l'arbitrage de 1991 comprend des dispositions de protection procédurale et qu'une décision d'arbitrage peut être révisée judiciairement.

Pour sa part, le Conseil canadien des femmes musulmanes (CCFM), un organisme religieux qui comprend environ mille membres au Canada, s'oppose à l'arbitrage en matière de droit familial et ce, pour plusieurs raisons. Un des arguments avancés par le Conseil canadien des femmes musulmanes est à l'effet que l'absence de consensus entre les différentes écoles de pensée musulmane soulève la question suivante : quelle Charia allons-nous appliquer? Il faut noter que la Charia livre sacré de la conduite pour les musulmans est sujette à interprétation c'est à dire que le sens donné à ces écrits varie selon l'école de pensée musulmane. Ainsi quand on parle d'appliquer la Charia en matière d'arbitrage familial, plusieurs s'inquiètent du caractère inégal que pourrait refléter cette application.

Le Conseil pense également que les femmes musulmanes, notamment les plus vulnérables, subiront des pressions de la part de leur conjoint, de leur famille ou encore de leur communauté pour accepter un règlement qui irait à l'encontre de leurs intérêts. Allons-nous voir au Canada deux systèmes de justice, un pour les femmes non musulmanes et un pour les femmes musulmanes ? N'assistons-nous pas à un certain désengagement de l'État face à ses obligations de protéger les femmes et les enfants ?

La procédure d'arbitrage se tient à huis clos. Bien qu'il soit louable pour le gouvernement de laisser le libre arbitre aux parties de régler des conflits « privés », un encadrement légal est nécessaire pour assurer une procédure, voire même une décision, qui soit conforme aux principes de justice naturelle, par exemple, ce serait qu'une personne comprenne l'implication de son consentement à renoncer à son droit de recevoir des conseils juridiques. En confiant à l'arbitrage privé les différends qui relèvent du droit familial, le gouvernement prive les femmes et les enfants des protections procédurales accordées aux autres membres de la société. Comment pouvons-nous assurer que les femmes seront informées de leurs droits, de l'aspect volontaire de la procédure? De plus, l'aspect privé de l'arbitrage exclut les femmes des programmes d'aide juridique. Les femmes immigrantes ou nouvellement arrivées qui vivent dans des situations économiquement précaires n'auront pas accès à l'information qui leur permettrait de prendre des décisions éclairées.

(suite à la page 4)

¹ La voie à suivre pour toutes musulmanes et musulmans. La charia prend sa source dans le Coran et la Sunna, c'est à dire la Parole de Dieu et le comportement du Prophète.

L'implantation d'un tribunal islamique en Ontario (suite)

Réactions et débats

Lors des consultations organisées sur le sujet, Marion Boyd faisait référence aux lacunes dans le système judiciaire canadien en ce qui a trait au racisme systémique dont sont victimes les musulmans. Ce phénomène se serait aggravé depuis les événements du 11 septembre 2001. Plusieurs récentes études² démontrent qu'effectivement le racisme systémique est bien une réalité et non une fiction. La question se pose alors : pourquoi ne pas mettre en œuvre les mesures nécessaires pour changer la situation plutôt que créer un nouveau système complexe dont il est difficile aujourd'hui d'en mesurer l'impact? L'autre point soulevé par Marion Boyd fait appel aux 'valeurs canadiennes': « C'est une tradition canadienne que de laisser les gens faire leurs choix même si ce ne sont pas les meilleurs ». Cette affirmation en laisse plusieurs perplexes ...

Selon l'analyse du rapport effectuée par Anne Saris,³ Marion Boyd ne fait pas d'analyse selon les genres; elle ne reconnaît pas l'importance de protéger et de promouvoir l'égalité des droits des femmes; elle refuse d'appliquer la Charte puisqu'il s'agit d'une décision « privée » entre deux individus. Marion Boyd ignore l'importance de toute la littérature féministe sur l'oppression des femmes en prétextant que ce sont des décisions « privées ». Il est inapproprié de reléguer le droit familial au système privé. Marion Boyd n'explore pas les droits et les obligations qui découlent de la liberté de religion; elle n'a pas approfondi la question de la séparation de la religion et de l'État.

Marion Boyd pense que l'engagement du gouvernement provincial envers les minorités religieuses par l'application de l'arbitrage selon la Charia permettra d'instituer des échanges et aidera les minorités à s'engager davantage dans un dialogue avec tous les membres de la société. Toujours selon Anne Saris, Marion Boyd estime que la pratique de l'arbitrage permettra aux communautés de développer un sens de l'identité et de l'intégration sociale.

La violence conjugale

En plus des questions de droit qui sont extrêmement complexes et auxquelles les juristes du pays réfléchissent afin de trouver des solutions, on peut se demander ce qui se passe sur le terrain. Comment les femmes musulmanes victimes de violence conjugale vivent cette question?

Les femmes musulmanes rencontrées en entrevue, qui vivaient en maisons d'hébergement, faisaient part de la dichotomie à laquelle elles sont confrontées. Elles ont dit en effet n'avoir pas eu le choix parce que leurs époux ne voulaient pas se séparer selon la loi canadienne. D'après leurs époux la loi canadienne avantageait les femmes au détriment des hommes. Certaines femmes, afin de sortir le plus rapidement d'une situation de violence, ont préféré se plier aux demandes de leur mari et voir l'imam rattaché à une mosquée de la région. Alors que les tribunaux islamiques ne sont pas encore permis, nous savons d'après nos différentes entrevues que les imams pratiquent déjà une forme d'arbitrage religieux. Dans ce règlement « privé », elles savent qu'elles ont perdu.

Le sujet est tabou. De toute évidence, ce n'est pas facile pour les femmes musulmanes, victimes de violence conjugale, de remettre en question leur foi et leur croyance. La situation est rendue encore plus difficile par le fait que la religion musulmane est pointée du doigt par de nombreux pays occidentaux. Les personnes croyantes se sentent souvent jugées négativement et tenues responsables des problèmes géopolitiques mondiaux. Dans la religion musulmane, il n'y a pas séparation du religieux et de l'État; les deux sont intrinsèquement liés.

L'avenir

Il est déplorable que ce rapport ignore complètement l'impact d'une telle décision sur la scène internationale. Déjà les journaux canadiens ne font pas toujours la distinction entre un tribunal fonctionnant à partir des règles de la Charia et un tri-

bunal institué sur des bases religieuses mais qui doit respecter tous les principes de droit. Les femmes musulmanes du monde entier qui se battent actuellement pour le droit à l'égalité vont être confrontées par leurs opposants avec l'image d'un pays dit avant-gardiste et qui néanmoins impose la Charia.

Que va-t-il se passer maintenant? Quelle sera la décision du gouvernement de l'Ontario après l'analyse du rapport de Marion Boyd? Il est difficile de prédire dans quelle direction le gouvernement ira. Pour ceux qui veulent voir l'arbitrage selon la Charia se pratiquer en Ontario, les recommandations de Marion Boyd sont une victoire. Syed Muntaz Ali a dit que c'était un des plus grands jours et que le Canada faisait preuve de leadership dans ce dossier. De toute évidence, pour les groupes qui s'y opposent, toutes les questions demeurent sans réponse. ■

Mila Younes a fait plusieurs présentations sur la question de l'implantation d'un tribunal islamique qui pratiquerait la charia en matière de droit familial. Elle a participé à la consultation nationale organisée par *West Coast Leaf* (<http://www.westcoastleaf.org/>) sur la liberté de religion en rapport avec les articles 2 et 15 de la *Charte canadienne des droits et des libertés* en décembre 2004. Elle participe au groupe de travail avec différents groupes de défense des droits des femmes.

² Smith, E (2004) *Enhancing the Capacity of the Voluntary Sector and the Justice System to Respond to Violence Against Women and Visible Minority*; Younes M (2004) *Accessibilité des services en français pour les femmes francophones et les femmes immigrantes d'expression française victimes de violence conjugale et de violence à caractère sexuel* à Ottawa.

³ Doctorate et professeure en droit à l'Université McGill

La violence faite aux femmes : Femmes Immigrantes Francophones : Informez-vous!



#100, 8925 – 82 Avenue, Edmonton (Alberta) T6C 0Z2 Tél. : (780) 440-2621 Fax : (780) 440-1796
e-mail : bureau@ajfas.ca www.ajfas.ca

La violence faite aux femmes a de graves répercussions physiques, psychologiques, spirituelles, économiques et sexuelles sur les femmes. La violence physique, la plus évidente, consiste à battre, agresser, torturer, mutiler ou même tuer. La violence psychologique détruit la confiance en soi et arrive même à abaisser, humilier et harceler la personne. La violence sexuelle représente toute forme d'activité sexuelle non consentie. Celle de l'exploitation économique vise à empêcher la personne à s'engager dans toute autre activité lui permettant d'accéder à une autonomie financière ou de venir en aide financièrement à sa famille. Enfin, la violence spirituelle empêche la personne de pratiquer la religion de son choix ou forcer cette dernière à adhérer à des pratiques religieuses qui ne sont pas les siennes.

L'Alliance Jeunesse-Famille de l'Alberta Society, à travers son

secteur des affaires féminines tenait à faire de la sensibilisation auprès des femmes immigrantes francophones vivant à Edmonton, Alberta à travers le projet : *Femmes Immigrantes Francophones : Informez-vous!* C'est pourquoi, en 2004, le secteur des affaires féminines de l'AJFAS a travaillé sur ce projet.¹

Ce projet avait pour objectif de sensibiliser les femmes immigrantes francophones vivant à Edmonton à la problématique de la violence familiale. Par le biais d'ateliers et de groupes de discussion, nous avons abordé les problématiques de la violence faite aux femmes, les répercussions sur la vie de ces dernières, de leurs enfants ainsi qu'au niveau de la santé et du bien-être de toute la famille.

Nos ateliers et groupes de discussions avaient pour buts de:

- Fournir les informations réelles sur différentes catégories de la violence vécue par une femme

immigrante au Canada;

- Identifier des moyens pour changer les rapports de pouvoir entre les femmes et les hommes tout en respectant le contexte culturel;
- Briser l'isolement des femmes en échangeant sur leurs vécus, en partageant leurs sentiments et en cherchant des solutions;
- Et enfin, trouver des solutions alternatives face aux situations de violence.

De quoi les femmes immigrantes francophones ont-elles besoin?

Parmi les nombreuses solutions, nous mentionnons entre autres :

- Communication effective dans la famille;
- Informer les femmes sur leurs droits et leurs obligations de façon objective;

- Continuer à sensibiliser la population sur la violence faite aux femmes;

- Impliquer les hommes dans la démarche en vue de créer une harmonie sociale;

- Mettre l'accent sur la prévention en organisant des ateliers sur des sujets divers: comme la résolution des conflits, l'estime de soi, la gestion de la colère etc.

- Le secteur des affaires féminines doit travailler avec les structures provinciales de médiation (*Alberta Family and Services*). À ce niveau, faire un travail de sensibilisation pour inciter les gens à accepter la médiation.

- Organiser des ateliers thématiques en ayant soin d'inviter les couples;

- De trouver des stratégies pour éviter le risque d'une perpétuation de la violence faite aux femmes et le risque d'une violence psychologique auprès des enfants. Il ressort de ce projet que la situation de la violence faite aux femmes reste encore une situation à débattre en concertation avec les personnes concernées.

Voici un des constats le plus important relevé au cours de

nos discussions :

La violence en général dans la culture immigrante constitue un sujet tabou et on n'en parle pas à n'importe qui et n'importe comment. En effet, les femmes craignent d'être jugées, rejetées et isolées par leur communauté d'origine. C'est très important pour les femmes immigrantes de préserver le tissu familial et social.

Ce projet a été financé par le Ministère de la Justice Canada, aujourd'hui Sécurité et Protection Civile du Canada, Stratégie nationale pour la prévention du crime dans le cadre du programme de la prévention du crime à travers les programmes de développement social.

Notre organisme a travaillé en partenariat avec la division de family violence d'Edmonton John Howard Society, multicultural Health Brokers CO-OP et Sexual Assault Centre of Edmonton. Une deuxième phase de ce projet mettra l'accent sur la production d'une pièce de théâtre sur la violence familiale. ■

¹ Voir l'article : Les Brèves V^O 7 numéro 1 avril 2004.

Inform'elles

un service vital pour les femmes de la Colombie-Britannique



Inform'elles est un service unique de ligne d'écoute en contexte francophone minoritaire. Sous la gouverne de Réseau-Femmes Colombie-Britannique (RFCB), ce service fait face à des défis de taille en raison de la précarité de son financement.

Tributaire d'un financement inadéquat, d'une demande de services élevée et traitant d'une panoplie de problématiques comme la violence familiale, la pauvreté ou la santé, Inform'elles remplit un rôle vital auprès des femmes de la Colombie-Britannique depuis maintenant sept ans. Par mois, le service peut effectuer plus de 70 interventions en faveur des demandes d'aide reçues. Cette ressource effectue des interventions auprès des femmes ayant vécu une situation de violence ou un traumatisme relié à de l'abus et ne sachant pas ou s'adresser pour de l'aide. Le service offre un soutien émotionnel et développe avec les clientes un plan de gestion de crise. Il peut aussi aider les femmes à remplir des questionnaires en anglais ou leur indiquer les ressources à leur disposition en Colombie-Britannique.

« Aujourd'hui, nous devons encore nous battre pour démontrer la nécessité d'un soutien financier pour Réseau-Femmes et Inform'Elles. Pourquoi?... En 2005, les services aux femmes en français en CB sont fragiles et pratiquement inexistantes. Pourquoi?... Au lieu de prévenir les problèmes, la société préfère réparer les pots cassés. On ne comprend pas, qu'avec une aide adéquate en français pour les femmes, nous pourrions toutes et tous bénéficier d'une économie en dollars et en souffrances énormes. »

Odette Lepage, présidente de RFCB

La clientèle qui fait appel à ses services est diversifiée : femmes immigrantes provenant des communautés ethnoculturelles, jeunes femmes, femmes âgées de plus de 50 ans, etc. Elles ont besoin d'aide au niveau d'un divorce, d'un cas de violence familiale ou économique résultant de l'insuffisance de revenu émanant des coupures gouvernementales dans l'aide sociale, etc. Et ces femmes ont besoin d'un service en français afin de gérer la crise qui survient dans leur vie.

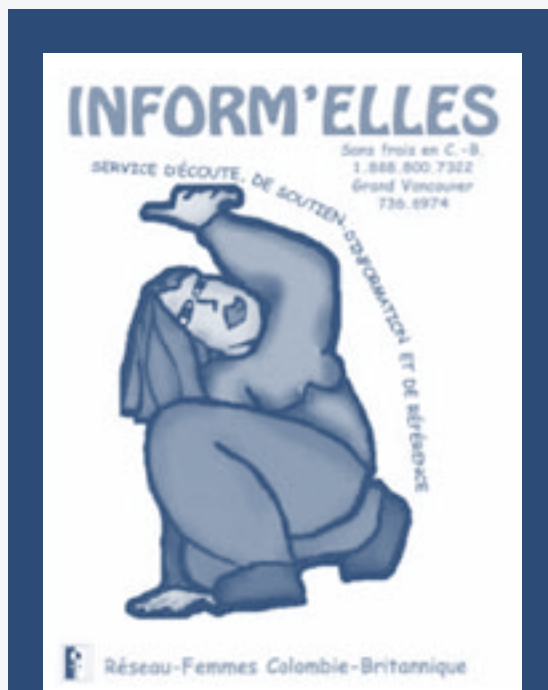
La Colombie-Britannique a subi plusieurs changements dans les dernières années. Les réformes apportées par le gouvernement libéral de la province ont radicalement changé l'accès aux services tel : l'aide juridique, la sécurité du revenu ou les soins de santé. Ces réformes se sont traduites en coupures qui ont grandement fragilisées le réseau de soutien communautaire de la province. Pour les femmes, elles sont tragiques. Les groupes de femmes ont vu le travail de plusieurs années anéanti par le rouleau compresseur qui s'abattait sur leur service. Les femmes franco-colombiennes se sont retrouvées démunies et isolées par ces coupures. Un autre exemple, un peu plus subtil peut-être, mais tout aussi ravageur, est la réforme sur la Loi sur le divorce qui aura des impacts de manière beaucoup globale et systémique, sur l'ensemble de la communauté des femmes.

Réseau-Femmes Colombie-Britannique

302-1037 Broadway West Vancouver (C.-B.) V6H 1E3
Téléphone : 604.736.6912 sans frais : 1-866.736.6900 Télécopie : 604.736.6975

RFCB - Inform'Elles

302-1037 Broadway Ouest, Vancouver (C.-B.) V6H 1E3
Téléphone : (604) 736-6974; sans frais : 1-888-800-7322 Télécopie : (604) 736-6975



Il n'existe aucun service de langue française s'adressant spécifiquement aux femmes en Colombie-Britannique. Inform'Elles représente un service complémentaire et essentiel dans le milieu tant anglophone que francophone de la province.

Évaluation externe du service, 2004

Malgré tout, et en dépit de fermetures temporaires du service, Inform'elles a réussi à survivre. Mais pour combien de temps... Coincé entre les coupures gouvernementales et cantonné dans le domaine provincial au niveau des subventions, Inform'elles doit composer avec un nombre grandissant de demandes et un financement rétrécissant. La situation est telle que le service doit, pour assurer sa survie, trouver une source de financement non seulement adéquate mais continue. La fermeture temporaire et constante du service en raison d'un manque de financement empêche l'organisme d'envisager son avenir.

Dans le cadre du projet *Ensemble, en sécurité!* Réseau-Femmes Colombie-Britannique a réussi à maintenir le poste de l'intervenante/conseillère au moins jusqu'en septembre 2005. Entre temps, RFCB s'affaira à trouver d'autres sources de financement durable pour son service. Espérons que la communauté et les instances gouvernementales sauront reconnaître l'importance de ce service pour les femmes francophones en contexte minoritaire de la Colombie-Britannique. ■

L'intervention féministe et l'action sociale communautaire comprend :

- Reconnaître l'existence des problèmes spécifiques auxquels font face les femmes francophones en milieu minoritaire par rapport à la santé, à la violence, à l'éducation et à la situation socioéconomique.
- Donner une visibilité à la problématique spécifique aux femmes de la communauté franco-colombienne, briser l'isolement de ces femmes et nommer les situations de violence auxquelles elles font face.
- Offrir un service de qualité direct et sans intermédiaires.
- Valider l'identité linguistique des femmes d'expression française, en leur accordant une assistance immédiate dans leur langue.

Évaluation externe du service, 2004

Quelques chiffres

- « En 2004, 6 victimes sur 10 (62 %) de toutes les victimes de violence familiales ont été agressées par leur conjoint. » http://www.cfc-swc.gc.ca/dates/dec6/facts_f.html
- « Au Canada, près d'une femme sur trois est victime de violence à son propre domicile » <http://www.ccsd.ca/francais/pubs/2004/nulle/es.htm>
- « La moitié des Canadiennes (51 %) ont été victimes d'au moins un acte de violence physique ou sexuelle depuis l'âge de 16 ans » http://www.cfc-swc.gc.ca/dates/dec6/facts_f.html
- « En 2002, les femmes âgées étaient plus susceptibles que les hommes d'être victimes de violence de la part de membres de la famille. Parmi les quelques 1 100 adultes âgés victimes de violence aux mains de membres de la famille, environ 700 (ou 65 %) étaient des femmes. La différence entre les taux est largement due au fait que les femmes constituent la majorité des victimes de violence conjugale. » http://www.statcan.ca/francais/freepub/85-224-XIF/free_f.htm
- « Le quart de toutes les infractions avec violence signalées à un échantillon de services de police en 2001 représentait des cas de violence familiale, (...) Les deux tiers de ces cas comportaient des actes de violence commis par un conjoint ou un ex-conjoint, et dans 85 % des cas, les victimes étaient des femmes. » <http://www.statcan.ca/Daily/Francais/030623/q030623c.htm>
- Estimation des coûts de la violence faite aux femmes au Canada en terme de santé : 1 539 650 387 \$ <http://www.cwhn.ca/ressources/kickers/violence.html>
- Estimation de certains coûts, (exemple perte de temps de travail, santé, frais de justice, assistance sociale etc.) de la violence faite aux femmes en Colombie-Britannique : 385 millions de dollars http://www.euowrc.org/06.contributions/1.contrib_en/24.contrib.en.htm#author
- « Pour les personnes des minorités visibles – dont environ sept sur dix étaient nées à l'étranger – le taux de pauvreté était de 38%. Chez ceux qui avaient immigré avant 1986, le taux de pauvreté était inférieur à 20%; il était de 35% pour ceux qui étaient arrivés de 1986 à 1990, et il avait grimpé à 52% pour les immigrants arrivés de 1991 à 1996. » <http://www.ccsd.ca/francais/perception/24/4/pauvrac.htm>
- Selon Statistique Canada « en 1999, les taux victimisation parmi les femmes immigrantes et des minorités visibles étaient un peu plus bas que les taux pour les autres femmes (10,5% des femmes immigrantes et des minorités visibles étaient victimes de violence émotionnelle ou financière, par rapport à 14% des autres femmes; 4,2% indiquaient une violence physique ou sexuelle, par rapport à 6,2% des autres femmes). Cependant, l'étude fait remarquer qu'étant donné que l'enquête n'a été menée exclusivement qu'en anglais ou en français, elle n'était pas représentative des femmes qui ne parlaient couramment aucune de ces langues officielles. » <http://www.ccsd.ca/francais/pubs/2004/nulle/es.htm>
- Les refuges pour femmes violentées albertains ont accueillis en 2003-2004, 5 929 femmes et 5 558 enfants. Ils manquaient 3 835 places pour femmes et 3 006 places pour enfants. <http://www.acws.ca/questions/stats.php>
- Nombre de femmes candidates aux dernières élections : 222 candidates (sur les 999 candidats des PC, PL, BQ et NPD) <http://www.canadaelection.net/f-parties.html#nombre>
- Pourcentage de femmes élues aux dernières élections fédérales en juin 2004 : 21,1 % (ce qui classe le Canada au 34e rang au niveau mondial) <http://www.ipu.org/wmn-f/classif.htm>
- Nombre de femmes au Conseil des ministres : 8 (sur un total de 38 ministres) <http://www.parl.gc.ca/information/about/people/key/CurMin.asp?lang=F>
- Les femmes seules de 65 ans et plus affichaient un taux de pauvreté de 45,6 p. cent (hommes seuls âgés de 65 ans et plus, 32,8 p. cent) http://www.ncwcnbes.net/htmldocument/reportpovertypro01Fre/PP2001_f.pdf
- « En 1995, le revenu total moyen des immigrants et immigrantes arrivés le plus récemment était inférieur d'environ 41 % et 37 %, respectivement, à celui des hommes et des femmes nés au Canada (Citoyenneté et Immigration Canada, 2001). » <http://www.statcan.ca/francais/research/11F0019MIF/11F0019MIF2003198.pdf>
- Taux de pauvreté des familles ayant comme chef une mère seule 42,4 p. cent en 2001 (le taux est à 19,3 p. cent chez les hommes seuls chef de famille) http://www.ncwcnbes.net/htmldocument/reportpovertypro01Fre/PP2001_f.pdf

L'accès aux services en français à l'Île-du-Prince-Édouard pour les femmes victimes de violence



L'Association des femmes acadiennes et francophones de l'Île-du-Prince-Édouard (AFAFIPE) a soumis un projet au Programme de mobilisation des collectivités du ministère de la Stratégie nationale pour la prévention du crime. Le projet a pour but de s'assurer que la sécurité et le bien-être des victimes de violence ne sont pas compromis par des défis de communication (résultant de la langue parlée et comprise par les intervenants et par les victimes). Afin de créer et mettre en oeuvre des modèles novateurs, l'AFAFIPE se propose de mobiliser les intervenantes qui offrent des services de première ligne aux victimes de violence familiale ainsi que d'autres intervenants-clés oeuvrant dans le domaine.

Le manque d'accès à des services dans leur langue maternelle pour les victimes de violence peut influencer négativement sur la sécurité et le bien-être de la personne. Des recherches en santé confirment l'importance de la langue au niveau de l'efficacité de certains soins dispensés. Ces recherches permettent de conclure que le manque de communication efficace résultant de la barrière de la langue :

- réduit le recours aux services préventifs;
- augmente le temps de consultation et la probabilité de commettre des erreurs;
- influence la qualité des services où une bonne communication est essentielle;
- diminue la probabilité de fidélité aux traitements;
- réduit la satisfaction à l'égard des soins et services reçus.

On peut arriver à des conclusions semblables au niveau des services de premières lignes pour les victimes de violence familiale.

Le rapport au ministre fédéral de la santé du Comité consultatif des communautés francophones en situation minoritaire, publié en 2001, indique que la qualité des services de santé est étroitement associée à la capacité des intervenantes d'aider, de conseiller, d'orienter et d'éduquer les usagers de services. La capacité de comprendre et d'être compris est donc essentielle à une relation efficace entre une professionnelle et l'usager des services. La même chose s'applique pour les services de première ligne pour les victimes de violence.

En juin 2001, le *PEI Rape & Sexual Assault Crisis Centre* publiait son rapport « Needs Assessment ». Ce rapport indique les conclusions suivantes : « Il est clair que les services disponibles sont en nombre insuffisant proportionnellement aux besoins de la population. Notre recherche indique que tant la victime que le pourvoyeur de services dénoncent le manque de service en milieu rural ou pour des groupes marginalisés.

L'accès à ces services est d'autant plus inexistant quand on parle des personnes autochtones, des personnes francophones, des personnes immigrantes et des personnes vivant avec un handicap. Cette carence au niveau des services résulte de l'omission des éléments tels la culture, la langue et la caractéristique des habilités physiques et mentales dans les services. » (notre traduction)

À cet effet, notons le constat apporté par la Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises lors de la publication de son document de travail « Des services en français pour les femmes vivant des situations de violence familiale - un droit fondamental »¹ : « Très rares sont les services qui ont comme politiques d'offrir des services en français et la disponibilité du service dépend, dans la majeure partie des cas, de la présence d'une employée francophone. Ces deux éléments rendent donc la disponibilité du service conditionnelle et fortuite dans les communautés francophones en situation minoritaire ».

En 2003-2004, la communauté acadienne et francophone de l'Île-du-Prince-Édouard a adopté son plan stratégique pour les prochains cinq ans. Un des objectifs vise à « mettre en place des mesures d'appui spéciales au secteur de santé et des services sociaux axés particulièrement sur l'accessibilité accrue de services en français dans les milieux d'accueils, la formation de professionnels de la santé en français, les initiatives de télésanté et l'établissement des partenariats et réseaux efficaces »².

Malgré le fait que les services de première ligne pour les victimes de violence familiale sont conscients de l'importance d'offrir un service dans la langue de la victime, ils sont souvent incapables d'offrir le service en français puisqu'ils n'ont pas les ressources humaines pour le faire. La majorité des intervenants peuvent offrir des ressources matérielles en français mais les services de counselling ou de thérapeute professionnel sont presque inexistantes.

En raison des coupures budgétaires aux niveaux fédéral et provincial au cours des dernières années et avec moins de 5% de la population qui est acadienne et francophone, il est presque impensable de croire que nous allons obtenir des services en français dans tous les services de première ligne quand ceux-ci sont déjà sous-financés en anglais. Il est tout de même possible de trouver différents modèles ou approches pour mieux desservir les victimes.

¹ Pour télécharger une copie de ce document, rendez-vous à l'adresse électronique suivante : http://fnfc.ca/documents/etude_droit_femme_violence.pdf

² Société Saint-Thomas-d'Aquin, « Plan vision », <http://fane.networkcentrix.com/sssta/index.cfm?id=549>

Ce projet nous permettra d'avoir les répercussions suivantes :

- une plus grande sensibilisation des participantes aux sessions de travail aux réalités de la communauté acadienne et francophone, des facteurs de risque et des facteurs de protection associés aux barrières de communication à cause de la langue;
- une prise de connaissance de la part des intervenants aux modèles de pratiques exemplaires qui pourraient s'adapter pour aborder le problème du manque de communication à cause de la langue;
- une mobilisation de la collectivité pour trouver des solutions pratiques aux réalités que peut engendrer un problème de communication à cause de la langue dans les services de premières lignes pour les victimes de violence familiale;
- le développement d'une entente de collaboration et de partage avec les acteurs clés;
- développer un plan d'action pour guider les partenaires dans la mise en oeuvre d'actions face à la problématique de la langue en tant que barrière influençant le bien-être de la personne.

Les personnes qui en profiteront le plus sont les victimes car elles auront accès à des services pour les aider, les conseiller, les orienter et les éduquer sans la barrière de la langue. Il y aura une meilleure communication, ce qui est très essentielle dans l'offre de ces services. Les intervenants en profiteront aussi puisqu'ils se sentiront plus à l'aise de ne pas commettre des erreurs en livrant leurs services. ■

Vous pouvez contacter l'AFAFIPE aux coordonnées suivantes :

L'Association des femmes acadiennes et francophones de l'Î.-P.-É.
C.P. 201, Wellington (Î.-P.-É.) C0B 2E0
Téléphone : (902) 854-2906
Télécopieur : (902) 854-7270
Courriel : afafipe@isn.net
Site Web : www.afafipe.ca

Violence faite aux femmes- Manitoba L'Entre-temps des Franco-Manitobaines Inc.

« Je n'avais ni famille, ni amies à qui me confier, L'Entre-temps m'a donné la chance de confirmer ma décision de quitter, de recevoir de l'information en toute sécurité. » Usagère du service

L'Entre-temps des franco-manitobaines Inc., fondée en 1993, est une corporation à but non lucratif qui offre un hébergement et des services connexes destinés au bien-être et à la guérison des femmes et de leurs enfants victimes de violence. Tous les services sont offerts en français.

Nous offrons des services de consultation, individuelle et en groupe, destinés aux femmes ainsi que des services de consultation individuelle et en groupe adaptés aux enfants.

Les femmes admissibles sont celles qui:

1. ont été sujettes à l'abus physique, psychologique, sexuel, verbal ou économique;
2. ont passé la crise initiale;

3. ont besoin d'un environnement offrant la sécurité et le soutien qui leurs permettront d'atteindre une vie autonome au sein de la communauté;
4. acceptent de s'engager à participer au programme dans le but d'apporter des changements positifs à leurs vies.

Ces femmes, avec ou sans enfants, peuvent rester à l'Entre-temps pendant une période de trois mois à un an. Le service comprend des appartements individuels, meublés, à deux chambres à coucher avec laverie automatique à libre service, une salle de jeux

« Depuis que j'ai déménagé de L'Entre-temps, je suis souvent agréablement surprise de la façon dont je me comporte dans certaines situations quotidiennes ainsi que dans des événements majeurs dans ma vie. Les compétences que j'ai apprises ne seront jamais oubliées. Mes enfants apprennent comment mieux se comporter. Ma vie a changé dramatiquement pour le meilleur. J'ai 35 ans et je me sens belle et sûre de moi pour la première fois de ma vie. »

pour la thérapie d'enfants et des bureaux administratifs pour la directrice et la conseillère d'enfants. Les femmes francophones en situation minoritaire au Manitoba vivant de la violence rencontrent à coup sûr des difficultés. Il existe très peu d'information sur la violence faite aux femmes qui soit accessible et disponible en français.

L'information n'est pas la seule carence au niveau des services en français pour les femmes désirant quitter une situation de violence. Il n'y a qu'une seule maison d'hébergement offrant des services en français pour toute la province.

Cette limite structurelle oblige souvent les femmes à vivre plusieurs pertes car le fait de quitter son conjoint peut signifier aussi quitter son chez-soi, sa famille et sa région. La femme en région rurale et ses enfants quittent non seulement leur quotidien mais aussi tout leur réseau social.

De plus, bien souvent les femmes osent à peine reconnaître la situation de violence dans laquelle elles se trouvent. Plusieurs femmes ne veulent pas être identifiées comme « victimes ». Certaines femmes francophones ayant utilisé le service avouent éprouver de la honte face à leur situation de violence et ne veulent pas se faire identifier par la communauté. Notre plus grand défi est de rejoindre les femmes francophones et de leur faire connaître nos services. Il est encore tabou de parler de la violence dans certaines des communautés francophones en situation minoritaire. La violence faite aux femmes est un problème qui touche toute la communauté. L'Entre-temps des Franco-Manitobaines est un service essentiel afin de contrer ce problème et offrir un soutien indispensable capable d'outiller les femmes et leur permettre de sortir d'une situation de violence. ■

Vous pouvez communiquer avec L'Entre-temps des Franco-Manitobaines aux coordonnées suivantes :

L'Entre-temps des Franco-Manitobaines
Case postale 183,
Winnipeg (MB) R2H 3B4
Téléphone: (204) 925-2550
Sans frais: (800) 668-3836
Télécopieur: (204) 925-2551



L'équipe de travail du dossier Violence de la Fédération des dames d'Acadie est composée de nombreux partenaires partout au Nouveau-Brunswick qui se rassemblent pour s'attaquer aux problèmes que subissent les femmes victimes de violence. Suite à une recherche sur les obstacles à la livraison des services du programme d'aide juridique en matière de droit de la famille et sur les femmes francophones du Nouveau-Brunswick, l'équipe de travail prépare un argumentaire en utilisant les onze recommandations issues de cette recherche pour ensuite revendiquer auprès du Ministère de la Justice, afin que ce dernier apporte les changements nécessaires au programme de l'aide juridique.

La Fédération des dames d'Acadie travaille en étroite collaboration avec les maisons de transition dans le dossier de la violence. Au Nouveau-Brunswick les maisons de transition offrent un environnement sûr aux femmes victimes de violence familiale. En plus de leur fournir un soutien et des renseignements, elles peuvent aider les femmes à reprendre le contrôle de leur vie.

La deuxième page de tous les annuaires téléphoniques du Nouveau-Brunswick donne des renseignements sur la violence, de même que le numéro de téléphone des maisons de transition ou d'hébergement, des organismes de counselling et d'autres services de soutien.

Les femmes seules ne peuvent pas éliminer la violence. Au Nouveau-Brunswick, un groupe d'hommes, Voix d'hommes / MensWork, qui compte parmi ses membres des hommes influents au niveau de la province tels le lieutenant-gouverneur, Herménigilde Chiasson et le premier ministre du N.-B., Bernard Lord, oeuvrent contre la violence des hommes à l'égard des femmes. Ils se disent encouragés de voir des jeunes hommes se prononcer contre la violence et constatent un engagement de plus en plus important de la part des hommes, à l'égalité et au respect dans les relations. Quand les jeunes rejettent l'usage du pouvoir et de la violence dans les relations, ils contribuent à l'élan vers un monde meilleur pour les hommes et les femmes. C'est une question de justice sociale. Les jeunes hommes, en réalité les hommes en général, doivent trouver le courage de dénoncer toutes les formes de violence.

Voici quelques messages généraux sur la violence familiale :

- La violence familiale est un abus de pouvoir au sein d'une relation personnelle ou intime. Elle prend plusieurs formes différentes: physique, psychologique, sexuelle, financière, spirituelle.
- La violence psychologique ou émotive peut comprendre les menaces de séparation ou de suicide, les menaces de mise à mort des animaux familiers, les insultes, les critiques constantes et l'endommagement de biens.
- De nombreuses personnes vivant avec la violence se culpabilisent. Si vous êtes victime de violence familiale, vous n'êtes pas à blâmer. Quelqu'un essaie de vous dominer.
- Ce n'est pas toujours facile de cerner les victimes de violence. La violence familiale peut atteindre la personne au foyer et au travail.
- Tout le monde peut être victime de violence familiale, mais certaines personnes sont plus vulnérables que d'autres, comme les personnes handicapées, les femmes et les aînés.

Divers statistiques concernant la violence faite aux femmes au N.-B. :

En 1999, neuf p. cent des Néo-Brunswickoises âgées de plus de 18 ans ont affirmé avoir été agressées par un conjoint légal ou un conjoint de fait au cours des cinq années précédant le sondage de Statistique Canada.

Entre 1990 et 2003, au moins 24 femmes ont été tuées par leur partenaire ou ancien partenaire au N.-B. Sur 10 victimes tuées après la séparation, 8 avaient mis fin à la relation avec leur conjoint de fait ou partenaire, tandis que deux s'étaient séparées de leur mari. Quatre d'entre elles ont été tuées à peine quelques heures ou semaines après la fin de la relation. Sur les 8 meurtres-suicides, sept ont été commis par des ex-conjoints de fait ou ex-partenaires. Source : Le groupe Une témoin silencieuse, 2003.

On a rapporté 744 agressions sexuelles en 2002 au N.-B. (hommes et femmes, enfants et adultes). Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique de la criminalité. 82 % des victimes d'agressions sexuelles sont des femmes ou des filles¹.

78 % des agresseurs sexuels sont des hommes que les victimes connaissaient avant l'agression. Source : Statistique Canada, 2000, Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe.

¹ Source : Statistique Canada, 1999, Délinquants sexuels, Juristat, vol. 19 n° 3, Ottawa.

INCIDENTS DE VIOLENCE CONTRE LES FEMMES*

Nombre d'incidents présumés qui ont été signalés à la police en 2002 876
 Nombre d'incidents reposant sur les faits en 2002 873

PEINES POUR VIOLENCE CONTRE LES FEMMES

Nombre de contrevenants condamnés en 2002 261
 à une peine d'emprisonnement 51
 à probation seulement 119
 à probation et peine conditionnelle 21
 à peine conditionnelle 13
 à une amende, ou amendes et probation 43

Durée moyenne de la peine d'emprisonnement en 2002 83 jours

MAISONS DE TRANSITION

Nombre de femmes hébergées dans les maisons de transition en 2001-2002 1 224
 Nombre d'enfants avec leurs mères dans les maisons de transition en 2001-2002 907

HOMICIDES ENTRE CONJOINTS

Nombre d'individus tués par leurs époux, ex-époux et conjoints de fait en 1974-2000 51 femmes; 6 hommes

Nombre de femmes tuées par leurs époux, ex-époux, conjoints de fait, ex-conjoints de fait et amis intimes en 1990-2003 24 femmes

AGRESSIONS SEXUELLES

Nombre d'incidents d'agression sexuelle par 100,000 de population (hommes, femmes, enfants et adultes) en 2002 98

% des agressions sexuelles rapportées qui aboutissent à des accusations en 2002 34 %

PERSONNES ÂGÉES VICTIMES DE MAUVAIS TRAITEMENTS

Nombre de cas de mauvais traitement, de négligences et d'auto négligence de personnes âgées, rapportés aux Services de protection des adultes du N.-B. en 2002-2003 139 femmes; 101 hommes

*On définit la violence contre les femmes comme des incidents où les femmes sont des victimes présumées d'infractions criminelles dans le cadre de relations intimes.

Pour les sources et d'autres statistiques, voir le Bulletin 2004 sur la situation des femmes au N.-B., publié par le Conseil consultatif sur la condition de la femme au N.-B., (506) 444-4101, ou 1-800-332-3087

Pour recevoir une copie de la recherche, communiquez avec :

Fédération des dames d'Acadie inc.
 360, prom. Parkside - suite 204
 Bathurst (N.-B.) E2A 1N4
 Téléphone : (506) 546-3033

Les Brèves

La reproduction des textes inclus dans Les Brèves est encouragée, avec mention de la source.

Collaboratrices :

Colette Arsenaault, Micheline Barette, Béatrice Bubambu, Agathe Gaulin, Anita Gobeil, Andrée Parker, Maggy Razafimbahiny, Madeleine Roy, Lisette Schofield, Mila Younes

Conception graphique : Linda Labrecque

La Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises

Fondée en 1914, la Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises est un organisme à but non lucratif qui représente les femmes de la francophonie canadienne vivant en milieu minoritaire. Elle défend leurs intérêts, revendique leurs droits et appuie leurs actions.

Groupes membres de la FNFCF

Femmes francophones de l'Ouest du Labrador
L'Association des femmes acadiennes et francophones de l'Île-du-Prince-Édouard
Fédération des femmes acadiennes de la Nouvelle-Écosse
Institut féminin francophone du Nouveau-Brunswick
Le Réseau des femmes francophones du Nouveau-Brunswick
Comité « Vieillir au féminin »
Fédération des dames d'Acadie
Union culturelle des Franco-Ontariennes
Fédération des femmes canadiennes-françaises (section Ste-Geneviève)
Réseau action femmes (Manitoba) inc.
L'Entre-temps des Franco-Manitobaines
Fédération provinciale des Fransaskoises
L'Alliance Jeunesse Famille de l'Alberta Society - Secteur affaires féminines
Coalition des femmes de l'Alberta
Réseau-Femmes Colombie-Britannique
Les EssentiElles

Conseil national d'administration

Bureau de direction

Agathe Gaulin, présidente nationale
Josette Vermette, vice-présidente nationale
Jacinthe Basque, trésorière nationale
Marie Dussault, secrétaire nationale

Représentantes régionales et territoriales

Denise Beaudry, Alberta
Marie Dussault, Colombie-Britannique
Mona Dupré Ollinik, Manitoba
Jacinthe Basque, Île-du-Prince-Édouard
Adrienne Deveau, Nouveau-Brunswick
Magdalen Samson, Nouvelle-Écosse
Josette Vermette, Ontario
Tania Thériault, Saskatchewan
Sylvana C. Gagnon, Terre-Neuve et Labrador
Louise-Hélène Villeneuve, Yukon

Prière d'adresser vos commentaires ou suggestions à l'adresse suivante :

Les Brèves - FNFCF
302-450, rue Rideau
Ottawa (Ontario)
K1N 5Z4

Téléphone 613. 241. 3500
Sans frais 1 866. 535. 9422
Télécopieur 613. 241. 6679

Courriel : fnfcf@franco.ca
Site Internet : http://fnfcf.ca

Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises

La publication de ce bulletin est rendue possible grâce à l'aide financière de Justice Canada, Patrimoine canadien et Condition féminine Canada.



Ministère de la Justice Canada / Department of Justice Canada

Patrimoine canadien / Canadian Heritage



Ressources sur la toile :

Groupes et organismes

Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (AOCVF) : Vous trouverez sur ce site plusieurs documents et publications touchant à la violence faite aux femmes ainsi qu'une liste des titres publiés par l'AOCVF. <http://francofemmes.org/aocvf/>

Association canadienne des centres contre les agressions à caractère sexuel (ACCCACS) : Sur ce site, vous trouvez des informations sur des événements et revendications en ce qui a trait à la violence faite aux femmes ainsi que des documents sur le sujet. http://www.casac.ca/French_Pages/frenhome.htm

Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry : Organisation traitant de la justice et des femmes http://www.elizabethfry.ca/caefs_f.htm

Centre national d'information sur la violence dans la famille : Centre de ressources rassemblant les publications de divers ministères sur la question de la violence familiale. <http://www.phac-aspc.gc.ca/ncfv-cnivf/violencefamiliale/index.html>

Condition féminine Canada, « Le Canada et la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies : Beijing +5 : Les fiches d'information », http://www.cfc-swc.gc.ca/pubs/b5_factsheets/b5_factsheets_13_f.html

Condition féminine Canada, Fiche de renseignements : Statistiques canadiennes sur la violence faite aux femmes, décembre 2004 http://www.swc-cfc.gc.ca/dates/dec6/facts_f.pdf

Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF) : Vous trouverez sur ce site plusieurs documents, rapports et études sur la problématique de la violence ainsi que des liens menant à d'autres sites sur le sujet. <http://www.crviff.qc.ca/accueil.asp>

Documents

Gurr, Jane, Louise Mailloux, Dianne Kinnon et Suzanne Doerge « Défaire les liens entre la pauvreté et la violence faite aux femmes : un guide de ressources », Santé Canada, 1996 http://www.phac-aspc.gc.ca/ncfv-cnivf/violencefamiliale/html/femlnspvrt_f.html

Institut canadien de recherche sur les femmes, « La violence faite aux femmes et aux jeunes filles », 2002. http://www.criaw-icref.ca/indexFrame_f.htm

Statistique Canada, « La violence familiale au Canada un profil statistique 2004 », 2004 http://www.statcan.ca/francais/freepub/85-224-X1F/free_f.htm

Younes, Mila, « Accessibilité des services en français dans la région d'Ottawa pour les femmes francophones et les femmes immigrantes d'expression française victimes de violence conjugale et de violence à caractère sexuel », Comité Réseau, Ottawa, 2004. http://francofemmes.org/aocvf/documents/rapport_final_04.pdf

Femmes âgées

Hightower, Jill, « La violence et la maltraitance dans la vie des femmes âgées : s'agit-il de maltraitance infligée à des personnes âgées ou de violence exercée contre des femmes ? Cela fait-il une différence? », Document d'information destiné au forum de discussion par courrier électronique de l'INSTRAW sur les aspects sexospécifiques de la violence et de la maltraitance à l'égard des personnes âgées, Nations Unies, International Research and Training Institute for the Advancement of Women, 15-26 avril 2002. http://www.un-instraw.org/fr/docs/ageing/Jill_Hightower_discussion_paper_FR.pdf

Montminy, Lyse et Christine Drouin, « Les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale : une ressource à découvrir... ou à développer pour les femmes âgées », juillet 2004, Collection Études et Analyses, CRI-VIFF. http://www.crviff.qc.ca/pdf/pub_86.pdf

Santé Canada, « Mauvais traitements et négligence à l'égard des aînés: document de travail » Ottawa, janvier 2003. http://www.hc-sc.gc.ca/hppb/violencefamiliale/html/agediscussion_f.html

Smith M.J. (Greta) et Jill Hightower, « La violence familiale et les femmes âgées », BC Institute Against Family Violence Newsletter, été 2000. <http://www.bcifv.org/resources/newsletter/2000/summer/olderwomenfrench.html>

Femmes autochtones

Amnesty International, « On a volé la vie de nos sœurs Discrimination et violence contre les femmes autochtones Résumé des préoccupations d'Amnesty International », 2004, <http://web.amnesty.org/library/print/FRAAMR200012004>

Bopp, Michael, Judie Bopp et Phil Lane, Jr, « La violence familiale chez les autochtones au Canada », Fondation autochtone de guérison, Ottawa, 2003. http://www.ahf.ca/newsite/french/pdf/domestic_violence.pdf

Femmes handicapées

Institut Roehrer Institute « Services d'appoint pour les personnes handicapées : options stratégiques et incidences sur l'égalité des femmes », Condition féminine Canada, Ottawa, Février 2001. http://www.swc-cfc.gc.ca/pubs/0662653238/200102_0662653238_1_f.html

Institut Roehrer Institute, « La violence et les personnes ayant des incapacités : Une analyse de la littérature » Centre national d'information sur la violence dans la famille, Santé Canada, Ottawa, Mars 1995. http://www.hc-sc.gc.ca/hppb/violencefamiliale/html/fvdisablite_rature_f.html

Conseil canadien de développement social, « Deux aspects dans la vie des personnes handicapées : le milieu de travail et la sécurité personnelle » Fiches d'information du CCDS sur les personnes handicapées, Fiche d'information numéro 10, Ottawa, 2003 <http://www.ccsd.ca/drip/francais/recherche/dis10/index.htm>

Santé Canada, « La violence familiale à l'égard des femmes handicapées » http://www.hc-sc.gc.ca/hppb/violencefamiliale/html/femdisab_f.html

Pâquet-Deehy, Anne, Michèle Bourgon et Françoise Guay, « Entre cinq murs : violences vécues par les femmes ayant des incapacités dans le cadre des services de maintien dans la communauté », Rapport de recherche, volume 1 : L'expérience des femmes ayant des incapacités motrices, Office des personnes handicapées Québec, Québec, décembre 2001. http://www.ophq.gouv.qc.ca/Recherche/Etudes_en_bref/D_numero_1.htm

Femmes immigrantes

Bassolé, Angèle, Hoori Hamboyan, Michèle Kérisit, Nathalie Plante et Marta Young, « L'impact du conflit armé sur l'intégration des femmes immigrantes et réfugiées francophones en Ontario », Mouvement ontarien des femmes immigrantes francophones, Ottawa, 2004.

Conseil canadien de développement social, « Nulle part où aller ? Répondre à la violence conjugale envers les femmes immigrantes et des minorités visibles », mars 2004, <http://www.ccsd.ca/francais/pubs/2004/nulle/voix.pdf>

Côté, Andrée, Michèle Keresit et Marie-Louise Côté, « Qui prend pays... L'impact du parainage sur les droits à l'égalité des femmes immigrantes », Condition féminine Canada, mars 2001. http://www.cfc-swc.gc.ca/pubs/0662296427/index_f.html

Miedema, Baukje et Sandra Wachholz, « Une toile complexe : l'accès au système de justice pour les femmes immigrantes victimes de violence au Nouveau-Brunswick », 1998, http://www.cfc-swc.gc.ca/pubs/complexweb/complexweb_f.pdf

Roboubi, Nahid et Sharon Bowles, « Obstacles à la justice : les femmes de minorités ethnoculturelles et la violence familiale document de travail préliminaire », Le groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les relations multiculturelles et raciales dans le système de justice, Ministère de la justice Canada, 1995 <http://canada.justice.gc.ca/fr/ps/rs/rep/tr95-3a-f.pdf>

Femmes lesbiennes

Collective lesbienne de l'Ontario, « Expériences et dynamiques de violence dans les relations lesbiennes », juin 1998, http://francofemmes.org/lesbiennes/PARIS_COM2.htm

Field, Ann M., « Crimes haineux, politiques publiques et la sécurité des lesbiennes, gais, bisexuels et transsexuels » Fondation émergence, juin 2003. http://www.emergence.qc.ca/homophobie/word/field_pres.doc

Guay, Françoise et Karol O'Brien, « Y a-t-il vraiment des RESSOURCES pour les lesbiennes? », Groupe d'Intervention en Violence Conjugale chez les Lesbiennes, <http://www.givcl.qc.ca/Y%20a-t-il.pdf>

Santé Canada, « La violence dans les relations lesbiennes : Information et ressources », 1998, <http://www.phac-aspc.gc.ca/ncfv-cnivf/violencefamiliale/pdfs/relationlesbiennes.pdf>

Femmes en milieu rural

Doherty, Deborah, « Mettre l'information sur le droit en matière de violence familiale à la disposition des gens vivant en milieu rural Un répertoire de pratiques prometteuses », Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence familiale, Ministère de la Justice Canada, 2002. http://canada.justice.gc.ca/fr/ps/fm/reports/fv_rural_f.pdf

Martz, Diane J. Forsdick et Deborah Bryson Sarauer, « Politiques ascendantes : les services ruraux pour les femmes ayant survécu à la violence », University of Regina, 2001. <http://www.cewh-cesf.ca/bulletin/fv2n1/page8.html>

Sutherns, Rebecca, Marilou McPhedran et Margaret Haworth-Brockman, « La santé des femmes en milieu rural, éloigné et nordique : Orientations en matière de politiques et de recherche », 2004 http://www.pwhce.ca/pdf/rr/RRN_Summary_CompleteF.pdf

Harcèlement sexuel et sexiste

Garceau, Marie-Luce, « Le harcèlement sexiste et sexuel en milieu francophone d'éducation postsecondaire dans le Nord de l'Ontario », Comité ad hoc sur la violence en milieu postsecondaire dans le Nord de l'Ontario. mars 2002, http://francofemmes.org/aocvf/documents/harcelement_nord.pdf

Santé et violence

Centre national d'information sur la violence dans la famille, « Guide à l'intention des professionnels de la santé et des services sociaux réagissant face à la violence pendant la grossesse », 1998 http://www1.promosante.org/pdf/art_65.pdf

Cohen, Marsha M. M.D. et Heather Maclean, Violence envers les femmes Canadiennes, Chapitre 21, « Rapport de surveillance de la santé des femmes », Institut canadien d'information sur la santé, Ottawa, septembre 2003. http://secure.cihi.ca/cihiweb/dispPage.jsp?cw_page=PG_29_F&cw_topic=29

Jauvin, Nathalie et Michèle Clément, « Femmes, violence et santé : une interrelation à comprendre » Réseau québécois d'action pour la santé des femmes, Sans Préjudice...pour la santé des femmes - printemps 2000- numéro 21, page 2 http://www.rqasf.qc.ca/sp21/sp21_02.htm

Réseau canadien pour la santé des femmes, « Pour un examen médical sans embûches: un guide-ressources à l'intention des survivantes et des professionnelles de la santé », 2004, <http://www.cwhn.ca/ressources/survivantes/faq1fr.html>

Violence familiale

Association des femmes acadiennes et francophones de l'IPE, « Une bonne relation c'est quoi ? » 2002 <http://fane.networkcentrix.com/AFAFIPE/index.cfm?id=650>

Berman, Helen et Yasmin Jiwani, « Dans le meilleur intérêt des petites filles Phase II Report », Condition féminine Canada, 2002 http://www.phac-aspc.gc.ca/ncfv-cnivf/violencefamiliale/pdfs/Girl_Child_F.pdf

Legal Studies Program, University of Alberta « violence conjugale - questions et réponses » <http://www.law-faqs.org/nat/v-spo-fr.htm>

Comité sur la violence familiale et le milieu de travail du Nouveau-Brunswick, « La violence familiale : ça vous concerne », 2004 <http://www.troussensb.ca/fmain.asp?432>